



## Relatif à la demande d'un crédit d'investissement de Frs. 130'000.-, subventions et participations de tiers non déduites, pour le bouclage de l'eau sous pression sous la route du Cheminet ainsi que pour l'adaptation de l'éclairage public dans le périmètre de la fouille

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement afin de réaliser un bouclage pour l'eau sous pression (ci-après ESP) sous la route du Cheminet et de profiter de la fouille pour adapter l'éclairage public dans ce périmètre.

Le but de ces travaux est de continuer la mise en œuvre du plan de distribution de l'eau actuellement en vigueur pour notre commune.

### 2. Développement

Les travaux d'assainissement du quartier « En Pierre » ont été prévus jusqu'au bout de la route en Pierre avec arrêt au carrefour de la route des Tuileries-Cheminet.

La Municipalité souhaite prolonger les travaux pour effectuer le bouclage nécessaire sous la route du Cheminet, conformément à notre plan de distribution d'eau (PDDE).

Ce prolongement de travaux est motivé par les prix intéressants de l'entreprise de génie civil Gabella ainsi que ceux de l'entreprise d'appareillage Mauron que nous avons dans le cadre des travaux d'assainissement. Ayant tout le matériel sur place actuellement, nous nous évitons des frais complémentaires d'installation de chantier.

Un argument supplémentaire a motivé cette demande de travaux complémentaires avec une participation à hauteur de 50% de la Romande Energie pour la fouille qui serait commune.

Avec l'enterrement de ses lignes électriques, la Romande Energie profite de poser de nouveaux tubes depuis le carrefour jusqu'au transformateur du Cheminet. Initialement, elle avait prévu de tirer de nouveaux câbles dans les anciens tubes pour des raisons économiques en s'évitant une fouille à sa charge uniquement.

Avec le démantèlement des lignes aériennes, les poteaux en bois ne sont plus nécessaires à la Romande Energie et ils serviraient uniquement à la commune comme support pour son éclairage public.

La Municipalité souhaite supprimer les anciens poteaux électriques afin de continuer l'harmonisation de l'éclairage public. De plus, cela permettra d'être conforme aux nouvelles normes d'éclairage public, en particulier pour le passage piéton avec l'îlot.

Un montant est également prévu pour l'adaptation de l'éclairage public dans les extrémités des routes du quartier « En Pierre » qui n'était pas budgété dans le crédit demandé pour l'assainissement du quartier. Actuellement, l'éclairage est remis à neuf uniquement dans le périmètre des fouilles.

Cela concerne trois luminaires sur le chemin des Petites Oches, trois sur la route de Valeyres ainsi que les deux derniers sur la route en Pierre en direction d'Orges.

L'éclairage public ira dans la continuité des derniers aménagements avec les lanternes suspendues pour les routes communales. Pour la route cantonale en traversée de localité, ce sera des mâts identiques à ceux déjà posés sur la route d'Orges et de Grandson avec des luminaires « Técéo ». Les luminaires seront en LED et équipés d'un système d'extinction de type dynamique.

Concernant le planning, les travaux s'effectueraient dans le courant de l'hiver 2020-2021, voire début du printemps 2021 en fonction de la fin des travaux d'assainissement.

Les aménagements de surface ne seront pas refaits sur ces routes. Il y aura uniquement une remise en état de l'enrobé bitumineux sur le périmètre de la fouille.

### **3. Coûts**

Les coûts des différentes opérations se présentent comme suit, selon les offres reçues des entreprises présentes sur le chantier d'assainissement en cours (application des tarifs identiques au chantier) :

	Montants en francs
Travaux de génie civil	62'500 CHF
Travaux d'appareillage (ESP)	14'500 CHF
Eclairage public : Route des Tuileries - Cheminet	30'000 CHF
Eclairage public : adaptation solde quartier En Pierre	17'500 CHF
Honoraires pour réalisation	5'500 CHF
Participation Romande Energie à la fouille communale	-17'500 CHF
Participation communale à la fouille Romande Energie	2'500 CHF
Divers et imprévus : (admis 5%)	5'750.00 CHF
Total net HT	120'750 CHF
TVA 7,7%	9'298 CHF
Total net TTC	130'048 CHF

### **4. Situation financière**

La dette communale au 31.12.2019 s'élève à Frs. 3'706'866.10.- et le plafond d'endettement maximum pour la législature 2016-21 s'élève à Frs. 5'500'000.-.

Avec la vente du réservoir communal à l'ACRG, selon le plafond d'endettement et en prenant en compte les travaux d'assainissement en cours, la Commune peut se permettre l'investissement de Frs. 130'000.- pour les travaux précités.

Il est à noter qu'après ces travaux, la Commune s'approche de son plafond d'endettement et qu'elle devra attendre la prochaine législature de 2021-2026 pour revoir ledit plafond.

## 5. Conclusion

La Municipalité vous propose d'accepter la demande de crédit d'investissement de Frs. 130'000.- pour le bouclage de l'eau sous pression sous la route du Cheminet ainsi que pour l'adaptation de l'éclairage public dans le périmètre de la fouille

Subventions et participations de tiers non déduites.

En conclusion, la Municipalité de Giez demande au Conseil Général de lui accorder l'autorisation d'exécuter le projet ci-dessus :

**Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 15 décembre 2020, après avoir :**

- vu le préavis de la Municipalité 2020/34
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le bouclage de l'eau sous pression sous la route du Cheminet ainsi que pour l'adaptation de l'éclairage public dans le périmètre de la fouille
2. D'accorder le crédit nécessaire de Frs. 130'000.-, subventions et participations de tiers non déduites.
3. De rajouter ce crédit sur le compte n° 1410.18 ouvert au bilan pour les travaux d'assainissement du quartier « En Pierre ».
3. D'utiliser les mêmes fonds de réserve du bilan accordés pour l'assainissement du quartier « En Pierre » dans le préavis 2019/26
4. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment et/ou par les liquidités courantes si elles le permettent.
5. D'amortir cet investissement, après déduction de subventions-participations et d'utilisation des fonds de réserve, sur une période de 30 ans par le compte n° 2800.03, la première fois lors du bouclage de l'exercice 2022.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid